



Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Ministère de la ville

Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté

Direction générale de l'enseignement scolaire

Direction générale de la cohésion sociale Comité interministériel des villes

Personne chargée du dossier :

Marie-Françoise Catoni

tél. : 01 40 56 77 10

fax : 01 40 56 87 22

mél. : marie-francoise.catoni@social.gouv.fr

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des
collectivités territoriales et de l'immigration
Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et
de la vie associative
Le ministre des solidarités et de la cohésion sociale
Le ministre de la ville

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale,
Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales de la cohésion sociale et de
la protection des populations
Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des
services départementaux de l'éducation nationale

Monsieur le président du conseil d'administration de la
caisse nationale des allocations familiales

Monsieur le président de la caisse centrale de la
mutualité sociale agricole

Monsieur le directeur général de l'agence nationale
pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Madame la directrice de l'agence nationale de lutte
contre l'illettrisme

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD2C/DGESCO/SCCIV/2011/220 du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2011-2012

Date d'application : application immédiate

NOR : SCSA1115778C

Examiné par le COMEX en date du 17 mai 2011

Classement thématique :

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
Résumé : les actions d'accompagnement à la scolarité
Mots-clés : Dispositif d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2011-2012, contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), soutien à la parentalité
Textes réglementaires : Circulaires interministérielles de 1998 et 2000 relatives à la mise en place d'un contrat éducatif local ; Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001 ; circulaire DIF/DGAS 2B/DAIC/DGESCO/DIV n° 2008-361 du 11 décembre 2008 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ; décret n° 2010-1308 du 2 novembre 2010 portant création du comité national de soutien à la parentalité ; circulaire n° 2011-071 du 2 mai 2011 relative à la préparation de la rentrée scolaire 2012
Textes de référence : Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001 ; guide de l'accompagnement à la scolarité
Annexes : annexe 1 Financement du dispositif annexe 2 Remontée annuelle d'informations annexe 3 Bilan 2009-2010

Parmi les actions menées par les pouvoirs publics auprès des familles, l'importance du soutien à la parentalité a été affirmée par la création récente du comité national de soutien à la parentalité. Ce comité a pour mission de favoriser la coordination des acteurs et de veiller à la structuration et à l'articulation des différents dispositifs d'appui à la parentalité, afin d'en améliorer l'efficacité et la lisibilité.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) s'inscrit dans les dispositifs relevant du comité national. Le Clas a pour spécificité de s'adresser tant aux enfants qu'à leurs parents. Il recouvre les actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il contribue à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

La présente circulaire a pour objet de reconduire le dispositif des Clas pour l'année scolaire 2011-2012, c'est-à-dire jusqu'à juin 2012, d'informer sur les modalités de son financement, de diffuser le questionnaire sur les remontées d'information de l'année scolaire 2010-2011 ainsi que le bilan réalisé pour l'année 2009-2010. Elle s'inscrit dans la continuité des circulaires précédentes qui se fondent sur les principes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

Par des stratégies diversifiées, le Clas vise à :

- permettre aux enfants et aux jeunes d'être accompagnés, hors l'école et en dehors du temps scolaire, par un tiers différent du parent ou de l'enseignant ;
- accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leurs relations avec l'Ecole ;

- aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes et des approches facilitant l'accès au savoir ;
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.

Les actions d'accompagnement à la scolarité se déroulent hors du temps d'enseignement et sont distinctes de celles que l'Education nationale met en œuvre pour les élèves en difficulté. Elles peuvent indifféremment se tenir dans des locaux diversifiés, au domicile des parents et des jeunes concernés ou éventuellement dans des locaux scolaires.

Elles portent sur l'ensemble du cursus scolaire, de l'école élémentaire au lycée, et incluent, dans la mesure du possible, l'ensemble des secteurs géographiques, dont les quartiers inscrits dans la politique de la ville et les zones rurales. Elles sont ouvertes à tous et une attention particulière sera portée, en fonction des diagnostics locaux, aux enfants nouvellement arrivés en France et aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées ou en situation d'illettrisme.

Les actions s'exercent dans un cadre laïque, non prosélyte, assurant la mixité des garçons et des filles. Le Clas met l'accent sur l'importance de l'assiduité à l'école, sur la régularité et l'organisation du travail personnel, sur la méthodologie. Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir, afin de renforcer le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

En direction des parents, le Clas offre un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication et une réelle place dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Ainsi, les accompagnateurs à la scolarité doivent développer des contacts aussi fréquents que possible :

- entre l'entourage familial et les enseignants afin de faciliter leur compréhension réciproque ;
- en direction des parents spécifiquement, -a minima en début d'année scolaire et à l'issue du premier trimestre, période sensible pour les enfants en difficulté -.

De façon générale, les accompagnateurs à la scolarité aident les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants et recherchent l'adhésion de l'enfant ou du jeune et celle de sa famille, en prenant en compte leurs besoins.

Dans cette dimension, les actions d'accompagnement à la scolarité ont vocation à s'articuler avec l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité mis en œuvre dans votre département, notamment les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Lorsque la situation de l'enfant l'exige (problèmes de santé, décrochage scolaire...), les projets de réussite éducative (PRE) peuvent être mobilisés sur les territoires de la politique de la ville.

Comme les années précédentes, les partenaires locaux veilleront à la cohérence des dispositifs d'accompagnement des élèves hors du temps scolaire, en liaison étroite avec l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, s'agissant des actions proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Dans l'attente de nouvelles instructions relatives à la coordination dans les départements des actions de soutien à la parentalité, le fonctionnement du dispositif reste inchangé et s'appuie sur le travail des partenaires locaux, en associant les services déconcentrés de l'Etat, les caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole, les délégués de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, les chargés de mission régionaux de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ainsi que les collectivités territoriales et les communes. L'objectif est de procéder à l'état des besoins et de l'offre existante, de rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de
l'immigration et par délégation,
Le directeur de l'accueil, de l'intégration et
de la citoyenneté

signé

Michel AUBOUIN

Pour le ministre de l'éducation nationale, de
la jeunesse et de la vie associative et par
délégation,
le directeur général de l'enseignement
scolaire

signé

Jean-Michel BLANQUER

Pour le ministre des solidarités et de la
cohésion sociale et par délégation,
la directrice générale de la cohésion sociale

signé

Sabine FOURCADE

Le secrétaire général
du Comité interministériel des villes

signé

Hervé MASUREL

Document issu d'Ariane, l'intranet de la Dpfas,
Caisse nationale des allocations familiales,
Dpfas/Pgi

Annexe 1

Annexe financière

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

L'éducation est une priorité maintenue de la politique de la ville. A ce titre, en renforçant le lien avec l'accompagnement éducatif au sein de l'éducation nationale et les actions de soutien à la parentalité, le dispositif CLAS peut être financé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Les actions d'accompagnement à la scolarité peuvent tout aussi bien concerner des actions individuelles se déroulant au domicile des parents que des actions collectives. Elles doivent se situer en complémentarité avec l'offre d'accompagnement à la scolarité du quartier et mettre l'accent sur l'accompagnement des parents selon les termes de la présente circulaire.

Les crédits attribués à ces opérations provenant du programme 147, les actions d'accompagnement à la scolarité peuvent bénéficier de financements inscrits dans les contrats urbains de cohésion sociale. Ces crédits et leur montant sont appréciés par le préfet de département, pilote de ces opérations et délégué de l'Acse, et concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Des actions CLAS peuvent également s'inscrire dans la programmation d'un projet local de réussite éducative, exclusivement en fonction du processus suivant :

- un enseignant, un autre personnel de l'éducation nationale, un travailleur social... repère un enfant en difficulté ;
- une première analyse de ses difficultés est faite en associant le chef d'établissement, le coordonnateur Réussite éducative et les parents ou tuteurs ;
- la situation de l'enfant est présentée devant l'équipe pluridisciplinaire de soutien et est débattue entre les professionnels présents ; un parcours individualisé, intégrant le cas échéant un accompagnement scolaire, est élaboré et un référent de parcours est désigné ;
- une action spécifique ou plusieurs actions est (sont) choisie(s) et présentée(s) à l'enfant et ses parents.

Caisse nationale des allocations familiales

Le financement par les caisses d'Allocations familiales (Caf) des actions d'accompagnement à la scolarité se fait au moyen d'une prestation de service.

Cette prestation de service représente une prise en charge partielle des dépenses de fonctionnement des actions d'accompagnement à la scolarité menées pour des groupes de cinq à quinze enfants.

Elle est égale à 30% du prix de revient de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensé pour l'année scolaire dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Elle est attribuée par les Caf dans la limite des crédits disponibles et fait l'objet d'une convention.

Le financement de cette prestation de service s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé et dans la limite des crédits inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour 2009-2012.

Pour l'année 2011, il s'élève à 25,2 millions d'euros. Pour la partie de l'année scolaire dépendant de l'exercice 2012 (janvier à juin 2012), la Cnaf s'engage à maintenir son engagement dans la limite des crédits inscrits dans la Cog.

Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole

La Mutualité sociale agricole reconnaît l'intérêt des CLAS dans les territoires ruraux, tant au niveau du soutien à la parentalité que de l'aide à la scolarité des enfants et des jeunes. L'implication et l'engagement financier des Caisses de MSA sont décidés en fonction des axes d'action de politique familiale définis par les Conseils d'Administration des Caisses, à partir des besoins évalués au niveau des populations agricoles (qu'elles vivent en milieu urbain ou rural) et des familles vivant dans les territoires ruraux.

Les Caisses de MSA financent les CLAS sur leurs fonds propres d'action sanitaire et sociale, selon les critères qu'elles ont déterminés. Elles peuvent aussi s'engager, soit sur tout un département, soit au cas par cas, sur des territoires où il y a une présence significative ou spécifique (par exemple les populations immigrées) de ressortissants agricoles.

Document issu d'Ariane, l'intranet de la Dptas
Caisse nationale des allocations familiales
Dptas/Pgi

Annexe 2
L'accompagnement à la scolarité
Remontée d'informations
2010-2011

Questionnaire à retourner pour le 28 octobre 2011
à
la Direction générale de la cohésion sociale-sous-direction enfance
famille - bureau familles et parentalité
14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP (adresse postale)

1 - Le comité départemental de pilotage de l'accompagnement à la scolarité

Département :

Organisme(s) qui assure(nt) le secrétariat du comité départemental de pilotage

Nom, adresse, n° de téléphone, mail de la personne qui suit le dossier

-
-
-

Composition du comité départemental de pilotage de l'accompagnement à la scolarité

(barrer les mentions inutiles ou compléter suivant le cas)

Préfecture, inspection académique, direction départementale de la cohésion sociale, caisse(s) d'allocations familiales, agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (délégation territoriale), caisse de mutualité sociale, conseil général, communautés d'agglomération /communautés de communes/communes, associations

Organisation du comité départemental de pilotage

- Qui assure le pilotage du comité ?

- Qui assure l'animation du dispositif ?

Des complémentarités sont-elles en place entre les dispositifs d'accompagnement des enfants et des jeunes hors temps scolaire :

- l'accompagnement éducatif /___/
- le CEL /___/
- le PRE /___/
- l'école ouverte /___/
- autre : /___/ préciser :

Les familles d'enfants bénéficiaires d'actions CLAS sont-elles impliquées dans les dispositifs suivants :

- la mallette des parents /___/
- le REAAP /___/
- l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » /___/
- les Actions éducatives familiales (AEF) /___/
- autre : /___/ préciser :

2 - Fonctionnement du comité départemental (barrer les mentions inutiles)

Le comité est-il commun avec le comité REAAP ?	Oui	non
Le comité effectue-t-il un diagnostic de la situation du département ?	Oui. Préciser s'il prend appui sur des diagnostics existants et indiquer lesquels	non
Combien de fois le comité se réunit-il par an ?	nombre de réunions ou fréquence :	
Le comité a-t-il connaissance d'actions d'accompagnement à la scolarité mises en place dans le département dans un autre cadre que celui du CLAS ?	Oui. Préciser	non
Quand les collectivités locales ne font pas partie du comité départemental, sont-elles consultées lors de l'examen des projets du CLAS ?	Oui. Préciser	non
Autres modalités de fonctionnement du comité de pilotage ?	oui. Préciser	non

3 - Animation départementale par le comité
Le comité de pilotage utilise-t-il les outils d'animation suivants ?
(Barrer les mentions inutiles)

Réunion de lancement de campagne avec les opérateurs ?	Oui. Préciser	non
Animation autour de la charte nationale du CLAS	oui. Préciser	non
Animation autour des "fiches familiales" du CLAS ?	Oui. Préciser	non
Elaboration de documents ?	oui. Préciser	non
Organisation de journées d'informations ?	oui. Préciser	non
Organisation de journées de formations CLAS ?	oui. Préciser	non
Autre type d'animation ?	Oui. Préciser	non

4 - Suivi et évaluation des actions par le comité de pilotage
Le comité de pilotage utilise-t-il les moyens de suivi et d'animation suivants ?
(Barrer les mentions inutiles)

Analyse du bilan des actions remis par les opérateurs ?	oui	non
Réunion de bilan avec les opérateurs?	oui	non
Analyse du règlement intérieur de l'activité et d'autres documents afférents?	oui	non
Visites sur les lieux ?	Oui, nombre de structures visitées :	non
Elaboration d'outils d'évaluation par le comité ?	oui. Préciser	non
Autres moyens mobilisés par le comité départemental du CLAS ?	oui. Préciser	non
Nombre d'actions en 2008/2009		
Nombre d'actions en 2009/2010		

5 - Les actions d'accompagnement à la scolarité

Actions d'accompagnement à la scolarité en 2009/2010	Nombre d'actions
Nombre d'actions mises en œuvre dans le département sur le territoire urbain prioritaire (CUCS, éducation prioritaire)	
Nombre d'actions mises en œuvre dans le département sur le territoire urbain <i>hors territoires prioritaires</i>	
Nombre d'actions mises en œuvre dans le département sur le territoire rural prioritaire (CUCS, éducation prioritaire)	
Nombre d'actions mises en œuvre dans le département sur le territoire rural <i>hors territoires prioritaires</i>	

6 - Les opérateurs de l'accompagnement à la scolarité (Indiquer le nombre d'opérateurs correspondant à chaque catégorie proposée)

Opérateurs	Nombre d'opérateurs
Associations locales/de quartier	
Associations affiliées à une tête de réseau nationale (hors centres sociaux)	
Centres sociaux	
Municipalités	
Autre, préciser :	

7 - Nature des intervenants de l'accompagnement à la scolarité (Indiquer le nombre d'intervenants correspondant à chaque catégorie proposée)

Intervenants	Nombre d'intervenants
Intervenants rémunérés	
Intervenants bénévoles	

8 - Les activités effectuées dans l'accompagnement à la scolarité
Classer ces activités de 1 à 11 (1 : activité la moins effectuée, 11 : activité la plus effectuée)

Aide méthodologique	
Aide aux devoirs	
Aide dans certaines disciplines	
Activités culturelles, artistiques	
Activités scientifiques, techniques	
Initiation aux outils informatiques	
Jeux éducatifs	
Accès à un centre de ressources documentaires	
Activités impliquant les parents	
Sorties/visites	
Autres activités : préciser	

9 - Nombre d'enfants et de jeunes concernés pour chaque niveau scolaire par territoire

	<i>École</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>	<i>Lycée professionnel</i>
Territoire urbain prioritaire				
Territoire urbain hors prioritaire				
Territoire rural prioritaire				
Territoire rural hors prioritaire				

10 – Origine de la demande (classer par ordre de priorité de 1 à 6)

Les enfants sont orientés à la demande de :

leurs parents	
des jeunes eux-mêmes	
des enseignants	
des travailleurs sociaux	
des associations	
Autre : préciser	

11 – Modalités d'implication des parents dans les actions du CLAS (Barrer les mentions inutiles)

Réunion d'information à destination des parents	oui	non
Rencontres entre les accompagnateurs et les parents	oui	non
Rencontres des parents avec les enseignants dans le cadre du CLAS	oui	non
Contractualisation avec les parents	oui	non
Autre	Oui Préciser	non

12 - Financement des actions d'accompagnement à la scolarité

Partenaires	Montants des financements accompagnement à la scolarité	Montant des financements dédiés à la formation des intervenants
Affaires sociales		
Politique de la ville –Acsé-		
Jeunesse, sports et vie associative		
Région		
Département		
Communes		
CAF		

Mutualité sociale agricole		
CNASEA (ASP)		
Autres emplois aidés		
FONJEP		
Associations (hors cotisation, hors valorisation)		
Autres :		
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

13 - Présentez les caractéristiques d'une ou deux actions que soutient le comité de pilotage et qui vous paraissent particulièrement répondre au projet de l'accompagnement à la scolarité dans votre département

- **identification de l'association**
- **description du public visé**
- **nature de l'encadrement**
- **description de l'action**
- **moyens d'évaluation**

14 - Remarques et commentaires :

Annexe 3

Contrat local d'accompagnement à la scolarité Bilans des questionnaires «Remontée d'information» 2009/2010

1. Analyse des questionnaires

Le questionnaire « Remontée d'information 2009/2010 » relatif aux actions CLAS et à leur mise en œuvre en département a fait l'objet d'un traitement statistique sur la base de 98 départements.

Pour mémoire, l'analyse statistique des questionnaires recueillis pour l'année scolaire 2008-2009 a été effectuée sur les 85 départements qui avaient renvoyé le questionnaire, et sur la base de 77 départements en 2007-2008.

On note ainsi une meilleure remontée d'informations des départements vers l'administration centrale ces trois dernières années tendant à une meilleure connaissance du fonctionnement local de ce dispositif.

Les principaux résultats de l'enquête sont présentés ci-dessous.

➤ Actions menées et public

Durant l'année scolaire 2009/2010, au total plus de **176 000** enfants et adolescents ont été bénéficiaires de **8 756 actions CLAS**. En 2008-2009, 9 300 actions CLAS avaient concerné 149 000 enfants et adolescents (dans 85 départements), et en 2007-2008 164 000 jeunes pour 8 000 actions CLAS dans 77 départements.

La projection sur 100 départements des données collectées depuis 2007 se décline comme suit¹ :

Année	Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié d'actions CLAS	Nombre d'actions CLAS
2007	212 987	10 389
2008	175 294	10 941

¹ Pour mémoire, les chiffres correspondant aux années 2007, 2008, 2009 sont :

Année	Nombre de départements ayant répondu au questionnaire	Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié d'actions CLAS	Nombre d'actions CLAS
2007	77	164 000	8 000
2008	85	149 000	9 300
2009	98	176 000	8 756

2009	179 591	8 934
-------------	---------	-------

- Depuis 2007, on peut donc noter : une diminution du nombre d'enfants et d'adolescents entre 2007 et 2008, suivie d'une légère augmentation entre 2008 et 2009, ce qui paraît correspondre à une stabilisation du dispositif après la mise en place de l'accompagnement éducatif ;
- On note également une relative stabilité du nombre d'actions entre 2007 et 2008, suivie en 2009 d'une diminution significative des actions (près de 20 %). On peut donc noter une augmentation du nombre moyen d'enfants par action. Par ailleurs, cette diminution du nombre d'actions pourrait notamment s'expliquer par un réajustement consécutif à la baisse du nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiaires d'actions CLAS en 2008.

Les publics bénéficiaires en 2009/2010 sont :

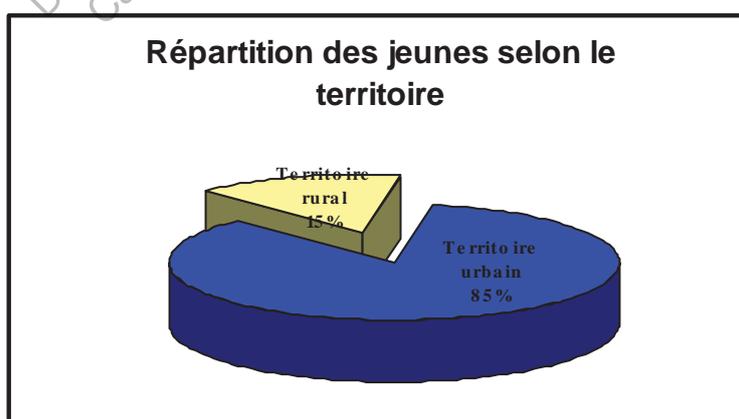
- prioritairement les écoliers qui représentent 63 % de la population totale (contre 61 % l'année précédente et 62 % en 2007)
- des collégiens (31% de la population totale contre 34 % en 2008)
- les lycéens représentent toujours 4% des jeunes concernés, les lycéens professionnels entrant pour une part négligeable dans ces effectifs (moins de 1 %).

Les chiffres indiquent ainsi une relative stabilité dans le recrutement des effectifs : les écoliers sont toujours le public majoritaire des actions CLAS.

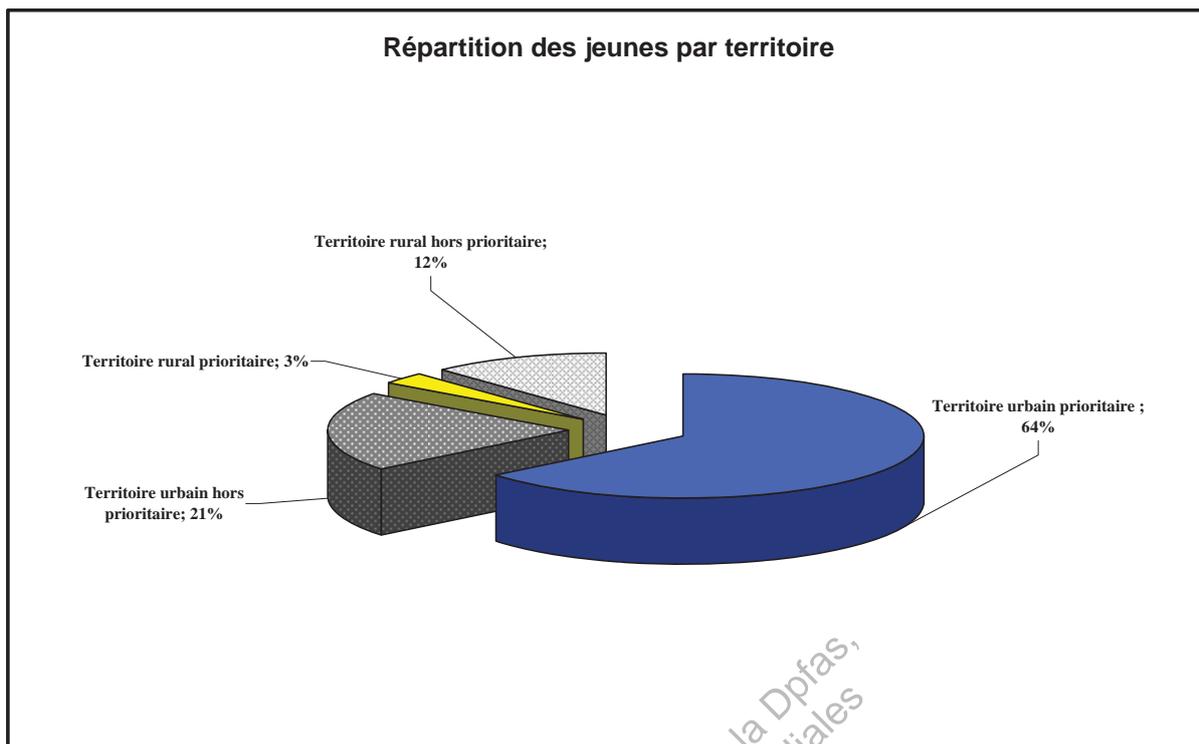
La mise en œuvre sur les territoires se décline ainsi :

Près 135 000 enfants et jeunes proviennent d'établissements situés sur des territoires urbains, tandis qu'environ 24 000 sont scolarisés sur des territoires ruraux. Les enfants provenant de milieu urbain représentent 85% de l'ensemble pour 15% issus de milieux ruraux.

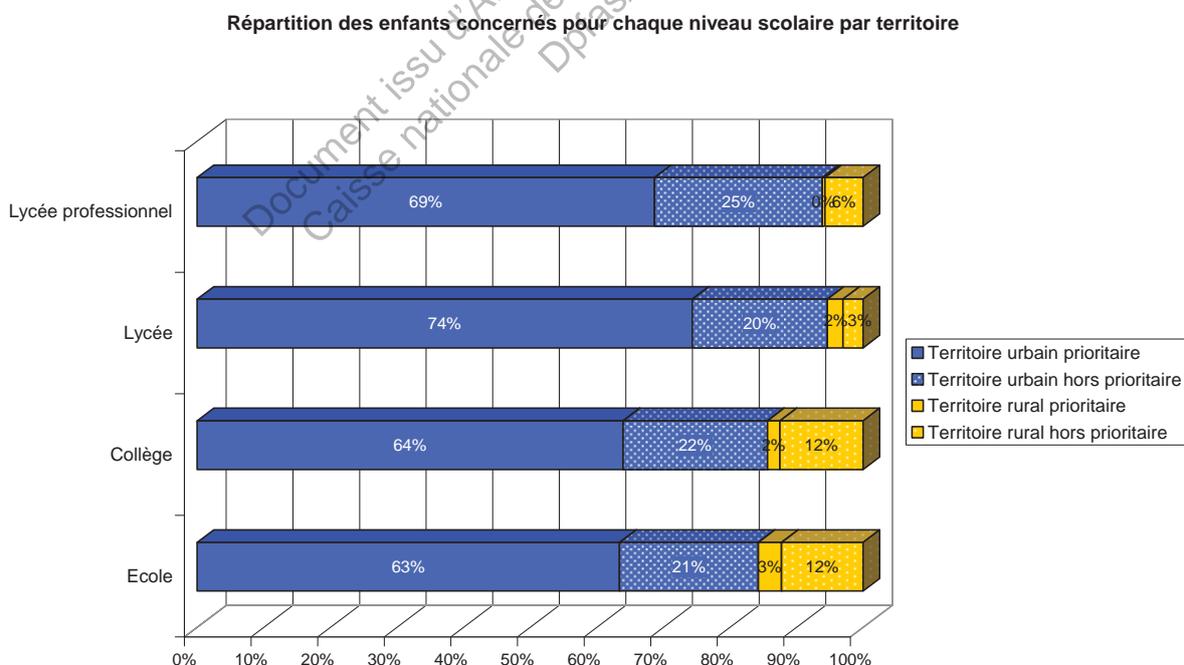
Ces chiffres sont identiques à ceux de 2008-2009, indiquant une stabilité dans la répartition des jeunes entre territoires urbains et ruraux.



Si l'on considère les territoires prioritaires ou non prioritaires, on obtient les chiffres suivants : 64% des enfants et jeunes bénéficiant d'actions CLAS sont en territoire urbain prioritaire, 21% en territoire urbain non prioritaire ; en ce qui concerne les enfants et jeunes des territoires ruraux, 12% sont en territoire rural non prioritaire et 3% en territoire rural prioritaire.



Une répartition par territoire des enfants concernés par niveau scolaire donne le schéma suivant :



On peut donc noter un accroissement progressif, du collège au lycée, du pourcentage d'enfants et de jeunes bénéficiaires d'actions CLAS en territoire prioritaire urbain. Au niveau lycée, cette augmentation (74%) s'effectue au détriment du territoire rural, prioritaire et non prioritaire.

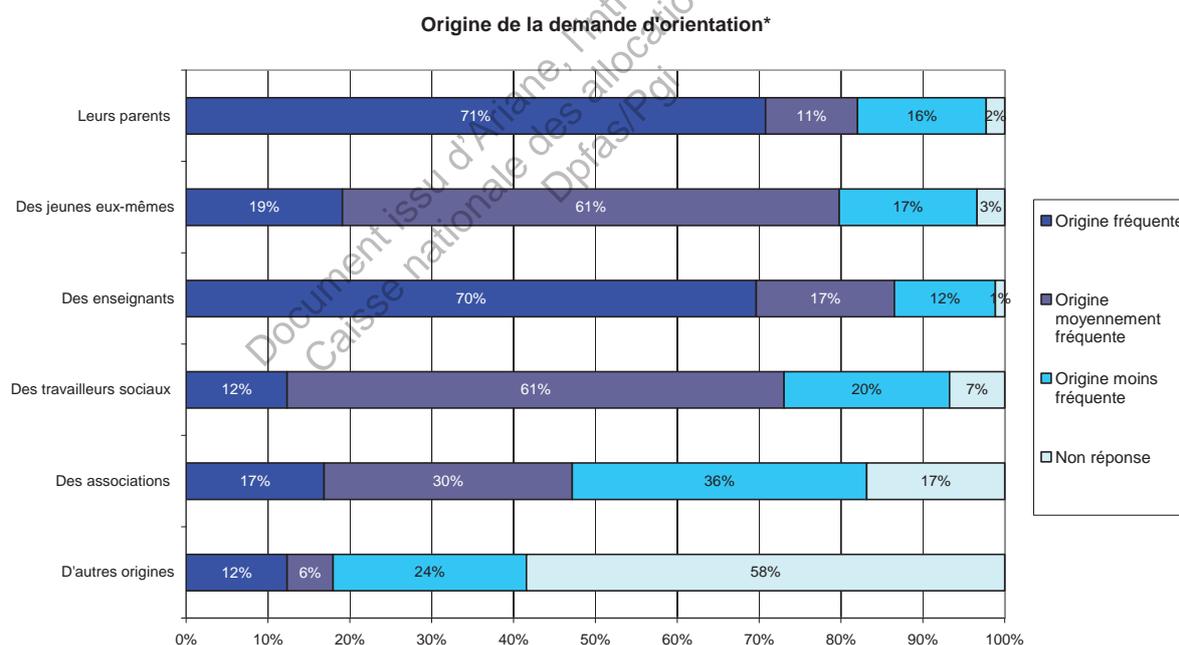
Environ **106 000 enfants et adolescents** concernés par le dispositif CLAS, soit 67%, proviennent d'établissements situés dans des **territoires dits prioritaires**. Cette proportion est semblable à celle observée en 2008-2009 (68%), elle-même en augmentation par rapport 2007-2008 (65%).

La concentration en territoire prioritaire des actions menées et de leurs bénéficiaires paraît donc être une donnée en voie de stabilisation.

En ce qui concerne la **répartition par territoire des actions**, 58% des actions sont mises en place sur des territoires urbains prioritaires, contre 23% en territoire urbain non prioritaire. Les actions menées en territoire rural non prioritaire représentent 15% de l'ensemble et finalement 4% des actions concernent les territoires ruraux prioritaires.

La répartition des actions entre territoire urbain et rural, prioritaire et non prioritaire est relativement stable par rapport à l'année 2008-2009. On peut toutefois noter une très légère hausse dans le secteur rural. (+ 2% pour le rural non prioritaire et 1% pour le rural prioritaire).

Si l'on considère **l'origine de la demande d'orientation**, les enfants bénéficiaires des actions CLAS viennent principalement à la demande de leurs parents et des enseignants. Les enfants et jeunes viennent également de leur propre initiative. Les travailleurs sociaux viennent en 4^{ème} position. Les associations sont moins fréquemment citées. On note également que lorsque l'orientation des enfants et des jeunes vers le CLAS a une autre origine, ce sont les programmes de réussite éducative (PRE) qui sont le plus fréquemment cités.

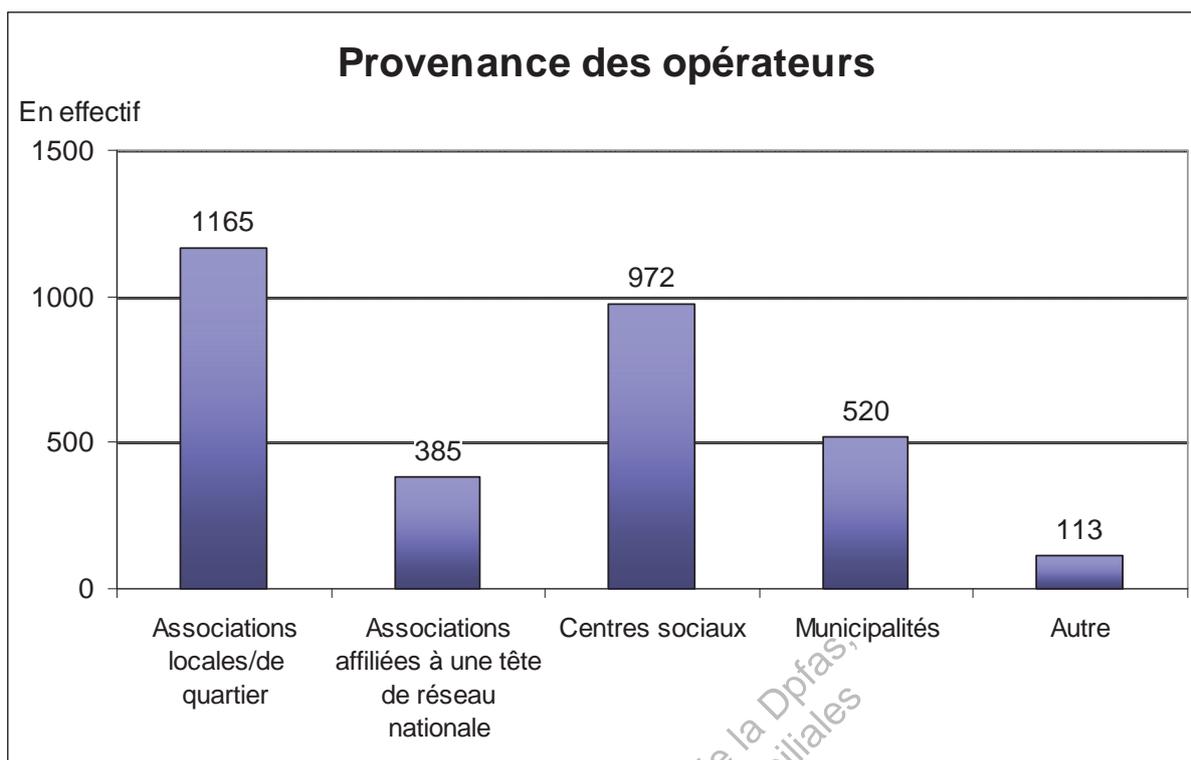


* Sur 89 départements qui ont répondu à cette question

➤ Opérateurs et intervenants

Durant l'année scolaire 2009/2010, plus de **3 150 opérateurs** ont mis en œuvre les actions. Pour mémoire, il y en avait 3 200 en 2008-2009 pour 85 départements.

Le nombre d'opérateurs peut donc être considéré comme stable d'une année sur l'autre.

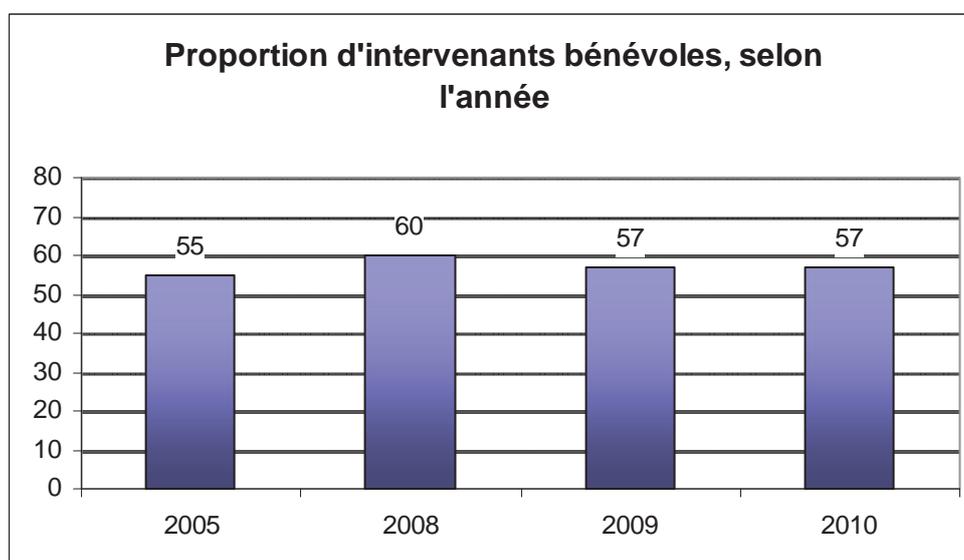


Le nombre d'intervenants est en revanche en baisse importante : **34 500** dans 98 départements, pour **37 000** dans 85 départements en 2008-2009.

En moyenne, environ 352 intervenants exercent par département. Leur nombre a donc diminué de 22% depuis 2008-2009, année où ils étaient 450 par département.

Parmi eux, 57% sont des bénévoles et 43% sont rémunérés, répartition identique à celle observée pour l'année 2008/09. La part des intervenants bénévoles a diminué par rapport à celle observée pour l'année 2007/08 où ils représentaient 60 %.

Pour mémoire, l'enquête DIF 2005 indiquait 21 930 intervenants, dont 12 000 bénévoles, soit près de 55 % des intervenants.



➤ **Activités proposées dans l'accompagnement à la scolarité**

Parmi l'ensemble des activités proposées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, les activités les plus fréquemment citées relèvent de l'aide au travail scolaire, à savoir l'aide aux devoirs et l'accès à un centre de ressources documentaires.

Viennent ensuite l'aide méthodologique, les activités scientifiques et techniques, les sorties et les visites.

Parmi les activités moins souvent proposées, on trouve l'aide dans certaines disciplines, l'initiation aux outils informatiques, les jeux éducatifs, le soutien à la fonction parentale et les activités culturelles et artistiques.

Par rapport aux bilans précédents, on peut souligner que l'aide au travail scolaire demeure l'activité majoritairement proposée aux enfants et aux adolescents. Toutefois, l'aide dans certaines disciplines est moins fréquemment citée.

Un module du questionnaire porte sur les **différentes manières d'impliquer les parents dans les actions d'accompagnement à la scolarité**. Sur les 93 départements ayant répondu à cette question

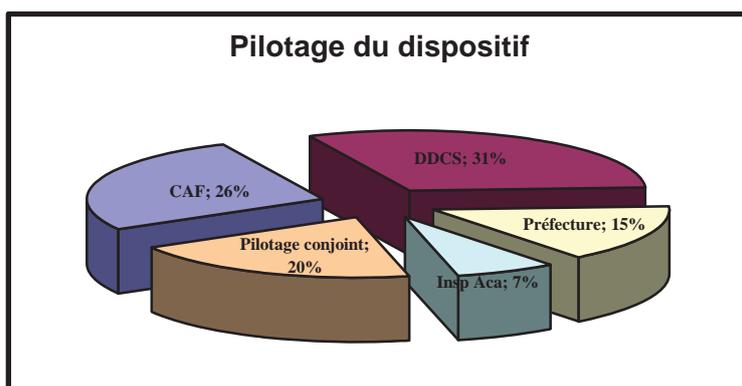
- 100% organisent des rencontres entre les accompagnateurs et les parents, ainsi que des réunions d'information à destination des parents
- 92% des départements déclarent mettre en place une contractualisation avec les parents
- 89% organisent des rencontres des parents avec les enseignants
- 83% impliquent les parents dans les actions CLAS.

Les comités qui ont décrit plus en détail cette implication mentionnent principalement que les parents participent aux sorties, rencontres et visites, participent aux fêtes de fin d'années et autres moments festifs, sont conviés aux réunions de bilan, et participent aussi directement aux ateliers.

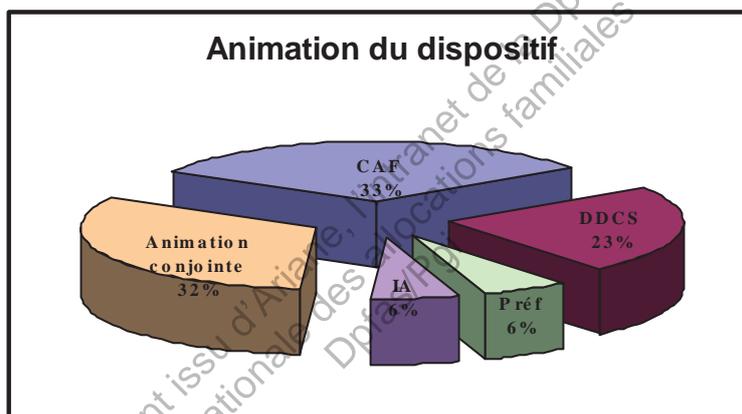
➤ **Organisation des comités départementaux**

La **composition** du comité de pilotage : les membres les plus fréquemment représentés au sein des comités départementaux sont l'inspection académique (95%), la CAF (92%), la DDSCS (87%), les conseils généraux/communauté d'agglomération/communauté de communes (65%), la préfecture (64%), l'ACSE (62%), la MSA (47%), les communes (39%).

Dans 31% des départements, le **pilotage** du comité départemental est assuré par la DDSCS et dans 26% des départements par la CAF. La préfecture a en charge le pilotage dans 15 % des cas, l'inspection académique dans 7% des cas ; 1 conseil général assure le pilotage du comité. Le fonctionnement est collégial dans 20% des départements, avec une composition allant de 2 à 5 membres.



L'**animation** est quant à elle assurée à 32% par la CAF, et à 23 % par la DDCS qui sont le plus souvent citées. La préfecture et l'inspection académique animent le dispositif dans 6% des départements. Enfin, l'animation est assurée dans 32% des cas par au moins deux organismes qui avaient en charge le pilotage.



➤ Fonctionnement départemental

Une très large majorité des comités (90%) a cherché des complémentarités avec d'autres dispositifs, pourcentage semblable à celui de l'année précédente. Le premier dispositif cité est l'accompagnement éducatif (89%), puis le PRE (78%). Viennent ensuite les REAAP (76%) et les contrats éducatifs locaux (CEL) (62%).

On note aussi que dans 31% des cas, le comité CLAS est commun avec celui du REAAP. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à l'année 2008-2009, où il s'élevait à 28%.

Ces comités départementaux se réunissent en moyenne entre 1 à 3 fois par an, 3 comités se réunissant 4 fois et un 6 fois par an.

En outre, 73% des départements déclarent être bien informés d'actions d'accompagnement à la scolarité mises en place dans leur département dans un autre cadre que celui du CLAS, ce qui correspond au même chiffre qu'en 2008-2009. Ces autres actions sont les suivantes : accompagnement éducatif et autres actions menées dans le cadre de l'Education nationale, PRE dans le cadre des CUCS, CEL, actions mises en œuvre par les collectivités territoriales et les associations.

Dans 53% des cas (52% en 2008-2009), les collectivités territoriales sont consultées lors de l'examen des projets du dispositif d'accompagnement à la scolarité. Un diagnostic de la situation du département est également réalisé dans 46% des cas, appuyé sur des diagnostics existants effectués dans le cadre des CUCS et des données fournies par les inspections académiques, les CAF, les centres sociaux...

Par ailleurs, 91% des comités réalisent un bilan des actions. On note aussi un investissement local se traduisant par des visites dans les structures : 61% des comités effectuent des visites (65% en 2008-2009). Le nombre de structures visitées varie entre 1 et 61, pour une moyenne de 12 structures par an.

➤ Données sur les financements

Le total des actions d'accompagnement à la scolarité s'élève à plus de 54 000 000 €

Ce chiffre ne représente toutefois pas le montant total du financement du CLAS, dans la mesure où les renseignements fournis sont des données déclaratives. Par ailleurs, l'ensemble des données financières n'a pu être exploité, en raison de la multiplicité des subventions attribuées hors financeurs institutionnels.

Une approche plus détaillée donne les chiffres suivants :

- Affaires sociales : 930 000 €
- Politique de la ville : 7,73 M€
- Jeunesse et sports : 175 000 €
- Région : 350 000 €
- Départements : 2,9 M €
- Communes : 12,17 M €
- CAF : 23,4 M €
- Mutualité sociale agricole : 100 000 €

On trouve dans la ligne «Autres financements» les montants suivants :

- Associations : 1,26M€
- CNASEA : 1,04M€
- FSE : 998 000€
- Emplois aidés : 916 000€
- Etat : 116 000€(dont 23 000€Education nationale et 19 500€FIPD)
- FONJEP : 73 000€

Les montants dédiés à la formation des intervenants s'élèvent quant à eux à 295 000€ les principaux financeurs étant les CAF, les services en charge de la politique de la ville et les départements.

Ces données financières font ressortir la forte implication des acteurs, qu'il s'agisse des CAF, des communes, des départements ou de l'Etat, qui intervient à plusieurs titres (politique de la ville, affaires sociales, jeunesse et sports...On peut noter également un fort subventionnement en provenance des associations, auquel il faut ajouter les fonds attribués via le FONJEP. Enfin, les emplois aidés, que l'on retrouve sous la rubrique « CNASEA », représentent un part non négligeable de subventionnement du CLAS.

2. Les points essentiels

- La quasi-exhaustivité des remontées d'information (98 départements) permet d'avoir une vision globale des actions CLAS et de leur mise en œuvre dans les départements.
- Il en ressort une grande diversité dans les modalités de pilotage et d'animation, partagées entre les différents acteurs locaux, qu'il s'agisse de l'Etat par l'intermédiaire des DDCS, des préfectures ou des inspections académiques, ou des caisses d'allocations familiales. Les différentes instances sont représentées au sein des comités départementaux, et les questionnaires font ressortir la mise en cohérence des dispositifs au niveau local et la recherche de synergie avec les autres dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- On note également une forte implication financière des différents acteurs concernés. En effet, il ressort de l'exploitation des données budgétaires des questionnaires un montant national s'élevant à plus de 54 M€ Les actions bénéficient le plus souvent de subventionnements multiples et diversifiés, et si les CAF représentent les premiers financeurs, l'implication des collectivités territoriales (15,4M€) et de l'Etat (11M€) s'avère extrêmement importante.
- Comme les années précédentes, les actions proposées dans le cadre des CLAS concernent l'accompagnement et l'aide au travail scolaire. Cependant, il faut souligner que le CLAS recouvre une grande diversité d'actions en fonction des contextes locaux (territoires et publics concernés, intervenants). Il représente donc une modalité du soutien à la parentalité adaptable par sa souplesse de mise en œuvre aux besoins diversifiés des départements, identifiés par les acteurs locaux.

Document issu d'Arrêté ministériel de la D3a33
Caisse nationale des allocations familiales
Dpdfas/11/11